



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE
E5 PROJET**

Option : Gestion et protection de la nature

Durée : 210 minutes

Matériel et document autorisé : Aucun

Le sujet comporte **13** pages

SUJET

La falaise, un milieu fragile... à partager !

En 2006, le territoire incluant la forêt de la Grésigne a été classé en site Natura 2000 « **Forêt de la Grésigne et ses environs** » (Zone de Protection Spéciale FR7312011), entre autres, en raison de la présence de rapaces comme le Faucon Pèlerin et le Grand-duc d'Europe. Ces oiseaux nichent sur les falaises et leurs effectifs restent faibles.

Sur ce site Natura 2000, localisé à 80 % dans le département du Tarn (81) et pour le reste dans le département du Tarn-et-Garonne (82), les loisirs de pleine nature, en particulier l'escalade, se développent. Selon la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) du Tarn, cette pratique sportive menace ces espèces. Une démarche de dialogue territorial a abouti en 2011 à la signature d'une charte entre les parties prenantes.

À l'aide de vos connaissances et des documents joints, répondre aux questions suivantes :

PREMIÈRE PARTIE (8 points)

QUESTION 1

Analyser les enjeux liés aux falaises de ce site Natura 2000.

QUESTION 2

Identifier les acteurs ayant participé à la démarche de dialogue en précisant leur statut et leur rôle.

DEUXIÈME PARTIE (4 points)

QUESTION 3

Analyser la démarche de dialogue ayant abouti à la charte, en précisant les principales étapes et leurs modalités.

QUESTION 4

Préciser les avantages de cette démarche au regard de la situation.

TROISIÈME PARTIE (8 points)

La LPO du Tarn est co-animateur du site Natura 2000 « **Forêt de Grésigne et ses environs** ».

Salarié(e) à la LPO du Tarn, vous devez concevoir et mettre en œuvre un programme de sensibilisation à destination des usagers et des acteurs de ces sites d'escalade. Vous disposez d'un budget de 6 000 euros.

QUESTION 5

Détailler et justifier les étapes de ce programme.

QUESTION 6

Préciser les moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

Liste des documents

DOCUMENT 1 : Carte de localisation du site Natura 2000 « Forêt de la Grésigne et ses environs », modifiée pour les besoins de l'épreuve.

Sources : DOCOB site Natura 2000 « **Forêt de la Grésigne et ses environs** », 10/2010, page 291 et <http://capcarto.fr>.

DOCUMENT 2 : Carte « Activités de pleine nature : sentiers de randonnées et sites d'escalade » modifiée pour les besoins de l'épreuve.

Source : DOCOB site Natura 2000 « **Forêt de la Grésigne et ses environs** », 10/2010, page 307.

DOCUMENT 3 : Panneau d'information « La falaise, un milieu fragile... à partager ! ».

modifié pour les besoins de l'épreuve

Source : <http://tarn.lpo.fr>.

DOCUMENT 4 : Tableau de correspondance des espèces / grands milieux.

Source : DOCOB site Natura 2000 « **Forêt de la Grésigne et ses environs** », 10/2010, page 272.

DOCUMENT 5 : Extraits de la charte « Escalade et avifaune dans le département du Tarn-Charte pour un développement maîtrisé » signée le 11/02/2011.

Source : Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) du Tarn. <http://cdesi.tarn.fr> modifiée pour les besoins de l'épreuve.

DOCUMENT 6 : Extraits de l'article « Oiseaux et escalade dans le Tarn, avifaune rupestre et développement des activités de pleine nature : pour un espace partagé grâce au dialogue entre sportifs et naturalistes »,

Source : GUIHENEUF Pierre-Yves et VILLARROEL Alexandra (dir.), Concertation et environnement : les acquis des expériences locales, Comédie, 2017.

DOCUMENT 7 : Message du 03/04/2019 d'un grimpeur sur un forum d'escalade.

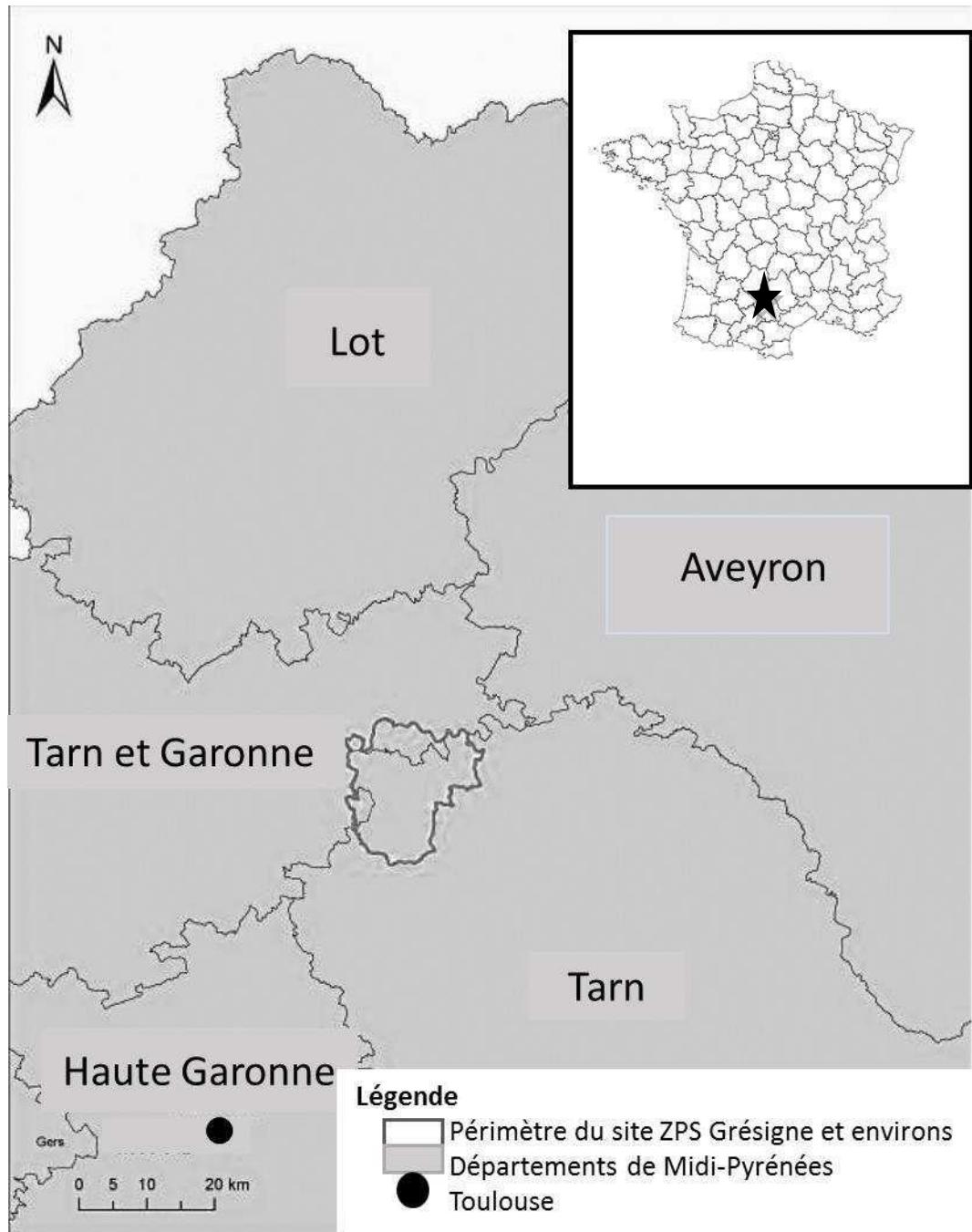
Source : <https://forumescalade.forumactif.com>

DOCUMENT 8 : Évolution des effectifs de licenciés de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) de 2005 à 2017.

Source : Document élaboré pour les besoins de l'épreuve à partir des données extraites du rapport d'étude 2010 « **Les licenciés et leurs pratiques** », FFME 2010 et <http://ffme.fr>

DOCUMENT 1

Carte de localisation du site Natura 2000 « Forêt de la Grésigne et ses environs » (modifiée pour les besoins de l'épreuve)

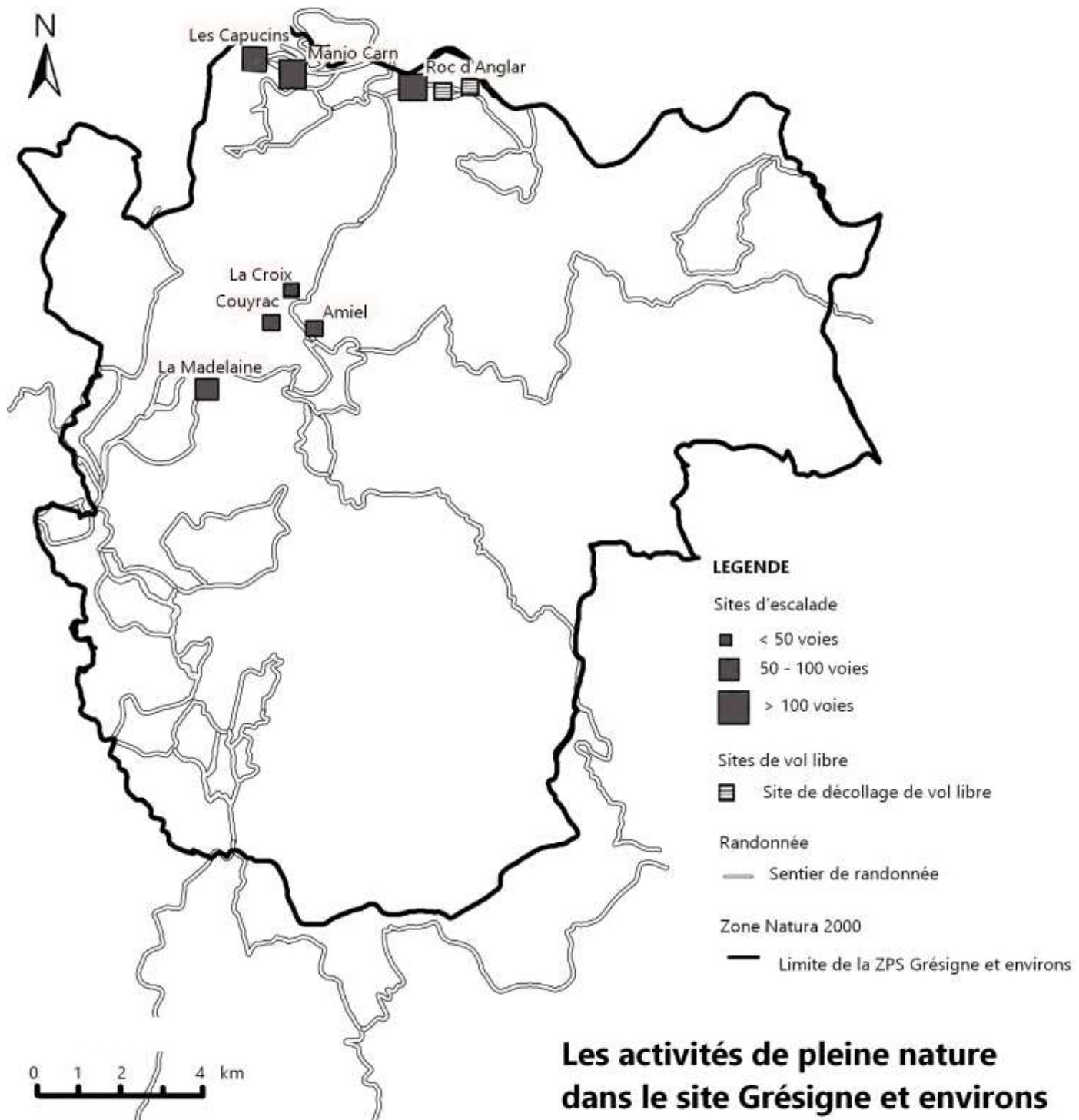


Sources : DOCOB site Natura 2000 « **Forêt de la Grésigne et ses environs** », 10/2010,
page 291 et <http://capcarto.fr>.

NB : Depuis la date de réalisation de la carte, la région Midi-Pyrénées est devenue une partie de la région Occitanie.

DOCUMENT 2

Carte « Activités de pleine nature : sentiers de randonnées et sites d'escalade »
(modifiée pour les besoins de l'épreuve)



Source : DOCOB site Natura 2000 « **Forêt de la Grésigne et ses environs** »,
10/2010, page 307.

La falaise, un milieu fragile... à partager !

Les falaises des gorges de l'Aveyron et de la vallée de la Vère abritent des oiseaux rupestres dont certains sont rares et protégés. Très sensibles aux dérangements en période reproduction, ils s'installent dans les parois normalement inaccessibles à l'homme. La pratique de l'escalade sur certaines parois en période de nidification peut donc être préjudiciable aux nichées (abandon des œufs ou des jeunes) et compromettre l'avenir des espèces les plus sensibles.

Des rapaces emblématiques

Faucon pèlerin et Grand-duc d'Europe sont parmi les espèces d'oiseaux les plus rares et les plus prestigieuses des gorges de l'Aveyron et de la vallée de la Vère. Autrefois menacés de disparition dans notre pays, ces rapaces protégés restent fragiles.

**AIDEZ-NOUS
à préserver
ces espèces
sensibles.**

MERCY DE RESPECTER LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES À CHAQUE SITE : les dates et les zones de quiétude sont indiquées par des panneaux sur les sites sensibles.
L'ESCALADE EST INTERDITE ENTRE LE 15 JANVIER ET LE 15 JUIN SUR LES VOIES MARQUÉES DU SIGLE CI-CONTRE : LA REPRODUCTION DES OISEAUX EST EN COURS !



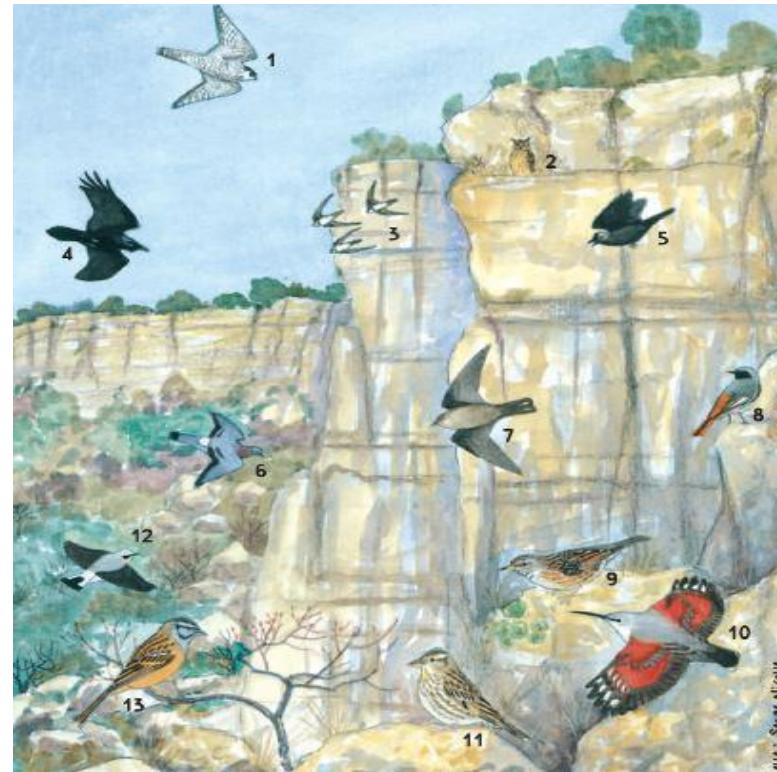
Ligue pour la Protection
des Oiseaux du Tarn :

Place de la mairie • BP 20027
81290 LABRUGUIÈRE • 05.63.73.08.38.
tarn@lpo.fr • <http://tarn.lpo.fr> • <http://rapaces.lpo.fr>

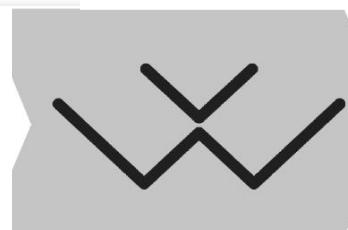
Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade :

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TARN
148 Avenue Dembourg • 81000 ALBI
06.37.63.21.30 • cd81.ffme@wanadoo.fr
COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DU TARN-ET-GARONNE
Miquel Est • 82160 CAYLUS
06.83.86.49.75 • president.cd82@ffme.fr

Panneau réalisé avec le soutien financier de



1 Faucon pèlerin 2 Hibou grand-duc 3 Martinet à ventre blanc 4 Grand corbeau 5 Choucas des tours 6 Pigeon colombe 7 Hirondelle des rochers 8 Rouge-queue noir 9 Accenteur alpin 10 Tichodrome échelette 11 Moineau soulcie 12 Traquet motteux 13 Bruant fou



DANS TOUS LES CAS :

- Avant tout nouvel équipement d'un site : consultez la FFME ou la LPO Tarn.
- Soyez discrets : la faune des falaises appréciera et vous offrira, sûrement, de belles observations.
- Ne vous approchez pas des nids ou des zones occupées par les oiseaux.
- Respectez les sites et les propriétés privées.

Merci pour votre compréhension et votre contribution à la protection de notre patrimoine naturel et...bonne grimpe !



DOCUMENT 4

Tableau de correspondance des espèces / grands milieux

	178 ha	90 ha	2 510 ha	3 965 ha	2188 ha	3 940 ha	783 ha	12 445 ha
	Zone de bâti	Falaises	Coteaux céréaliers et viticoles	Formations prairiales et bocagères	Pelouses et formations arbustives ouvertes	Taillis clairs et formations mosaïques	Formations arbustives fermées	Formations forestières
Alouette lulu		R H A		R H A	R H A	R H A		
Pie-grièche écorcheur				R A	R A			
Fauvette passerinette					R A	R A	R A	
Martinet à ventre blanc	R							
Engoulevent d'Europe				A	A	R A	R A	R A
Milan royal				R A	A			R
Milan noir		A		R A	A			R
Busard Saint-Martin		A H		A H	A		R H	R
Circaète Jean-Le-Blanc				A	A	A	A	R
Aigle botté		A	A	A	A	A	A	R A
Bondrée apivore				A	A	A	A	R
Pic mar		R						R H A
Faucon pèlerin	R							
Grand-duc d'Europe	R							
Petit-duc scops	R		R A	R A	R A			

Noms en gras : espèces à fort enjeu

R : Reproduction
 H : Hivernage
 A : Alimentation

Source : DOCOB site Natura 2000 « **Forêt de la Grésigne et ses environs** », 10/2010, p.272.

DOCUMENT 5

Extraits de la charte « Escalade et avifaune dans le département du Tarn-Charte pour un développement maîtrisé » signée le 11/02/2011

Article 1 : Principes généraux

Tous les signataires reconnaissent les principes généraux suivants :

- Le département du Tarn recèle un patrimoine naturel et paysager riche et diversifié qui concourt à sa beauté et à son attractivité.
- Ces richesses naturelles constituent un patrimoine fondamental pour les populations locales, les collectivités, les utilisateurs des sites naturels et les générations futures.
- L'escalade participe à la vie sociale et économique des divers territoires tarnais. Cette activité est d'autant plus agréable à pratiquer qu'elle se déroule dans des milieux naturels riches et diversifiés. Ces richesses naturelles représentent d'ailleurs un véritable atout pour la promotion de cette pratique.
- La conservation de ce patrimoine est donc de l'intérêt et de la responsabilité de tous. Il passe nécessairement par une prise de conscience de chacun et en particulier de celui qui utilise ces espaces naturels pour l'escalade, dans un cadre professionnel ou de loisirs. Si cette pratique, réglementée et organisée, s'exerce bien souvent en harmonie avec les éléments naturels et porte à sa manière un message en faveur de la préservation des espaces naturels, elle peut, dans certaines circonstances, compromettre la pérennité de certains milieux, espèces ou paysages particulièrement sensibles, rares ou menacés. Il peut alors s'avérer nécessaire d'appliquer des mesures conservatoires adaptées visant à limiter, ou suspendre, certaines de ces activités dans l'espace ou dans le temps.

Il est admis que la protection du patrimoine naturel est d'intérêt général (loi du 10 juillet 1976), mais que le développement des sports de pleine nature est également un besoin socio-économique et d'intérêt général (loi du 6 juillet 2000). Cette Charte s'inscrit dans le cadre des textes en vigueur. [...]

DOCUMENT 5 (suite)

Article 2 : Portée géographique et thématique de l'engagement

La pratique de l'escalade doit pouvoir se poursuivre, voire se développer dans le département du Tarn, tout en assurant la préservation et le développement des espèces et des milieux patrimoniaux présents et plus particulièrement les populations d'avifaune rupestre, dont le Faucon pèlerin, le Grand-duc d'Europe et le Grand Corbeau.

L'objectif de cette Charte est d'organiser, à l'échelle du département du Tarn et dans le respect de la réglementation générale et particulière, les relations et les actions concernant les sites rupestres naturels comme artificiels (anciennes carrières...). Il s'agit d'assurer la pratique de l'escalade et des sports statutaires de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) et la protection des espèces et des milieux patrimoniaux présents. La charte s'inscrit dans le cadre et les principes qui fondent les travaux de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) du Tarn, dans l'optique du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI).

[...] Par ailleurs, les sites rupestres de la partie tarnaise des vallées de la Vère et de l'Aveyron font l'objet d'une démarche identique dans le cadre du site Natura 2000 « **Forêt de la Grésigne et ses environs** » (ZPS). Elle est élaborée avec les acteurs de l'escalade du département du Tarn-et-Garonne, notamment le CD 82 de la FFME, avec la participation du CD 81 de la FFME.

Article 3 : Les engagements

La LPO Tarn s'engage à :

- consulter les signataires et les partenaires de la Charte avant d'entreprendre des actions de protection sur les falaises ;
- informer les ornithologues des diverses activités sportives utilisant les falaises ;
- promouvoir la démarche de concertation et ses résultats, ainsi que la Charte, auprès de ses adhérents et de tout autre organisme partenaire ;
- participer à des formations de sensibilisation et d'information sur le milieu naturel à la demande de la FFME – Comité Départemental du Tarn.

DOCUMENT 5 (suite et fin)

La FFME – Comité Départemental du Tarn s'engage à :

- rencontrer les signataires et les partenaires concernés avant :
 - 1) toute action d'équipement sur un site non spécifié dans le document de référence ;
 - 2) toute action de rééquipement ou de développement de l'activité sur un site ayant fait l'objet d'un accord lors de l'établissement du document de référence ; promouvoir la démarche de concertation et ses résultats, ainsi que la Charte auprès des licenciés, des clubs adhérents et de tout autre organisme collaborateur ;
- sensibiliser les licenciés à la protection du patrimoine naturel et au respect de l'environnement ;
- tout mettre en œuvre pour conventionner avec les propriétaires des sites de pratique et à respecter les principes de la présente Charte dans les conventions passées ;
- participer aux travaux et aménagements sur le terrain dans le cadre de la protection du patrimoine naturel.

Article 4 : Bilan annuel

Une réunion avec les signataires et les partenaires sera organisée tous les ans. [...]

Fait à Sivens le 11 Février 2011

Les signataires

Vice- Président de la LPO Tarn
[...]

Président de la LPO Tarn
[...]

Représentant de la Délégation
départementale des Clubs alpins du Tarn
[...]

Préfète du Tarn
[...]

Pour le Président du conseil
Départemental
[...]

Président du Parc Naturel Régional
du Haut Languedoc
[...]

Source : Commission Départementale des Espaces,
Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) du Tarn. <http://cdesi.tarn.fr>.

DOCUMENT 6

Extraits de l'article « Oiseaux et escalade dans le Tarn, avifaune rupestre et développement des activités de pleine nature : pour un espace partagé grâce au dialogue entre sportifs et naturalistes »

Sur les falaises du Tarn, de drôles d'oiseaux tentent de cohabiter. Il y a d'un côté les vrais représentants de l'avifaune locale : le Faucon pèlerin, le Grand-duc d'Europe, le Martinet à ventre blanc, le Grand Corbeau – qui se fait rare – et quelques autres encore. Ils nichent sur des parois escarpées où ils fuient l'agitation des vallées. Et il y a, de l'autre côté, des grimpeurs armés de pitons et de cordes. Ils cherchent à se dépasser et à profiter de la beauté des lieux. Chacun a des objectifs éminemment respectables, mais qui ne sont pas aisément compatibles. Les premiers sont souvent dérangés par les seconds en période de nidification, ce qui compromet la survie de leurs lignées. Ce dont s'alarment à juste titre les associations de protection de l'environnement.

Le développement de nombreux sports de pleine nature, comme le canyoning, la spéléologie ou même l'innocente randonnée suscitent des tensions du même ordre. Les mécontentements sont exprimés par les naturalistes, mais aussi par les élus locaux et les propriétaires, soucieux de leur responsabilité en cas d'accident ou alarmés par les dégradations. En effet, certains usagers tendent à considérer que « la nature » appartient à tous, qu'ils peuvent l'utiliser ou même l'aménager dans la mesure où rien ne semble l'interdire. Or, les espaces naturels sont le plus souvent des espaces privés ou gérés par des collectivités. Ils abritent également des ressources précieuses mais fragiles.

Trouver des solutions négociées à des problèmes de cohabitation

En 2007, afin de trouver des solutions à des tensions, la Ligue pour la protection des oiseaux du Tarn (LPO Tarn) engage un dialogue avec des pratiquants de l'escalade, d'abord quelques grimpeurs à titre individuel, puis leurs organisations, notamment le Comité départemental du Tarn de la Fédération française montagne et escalade (FFME). En 2009, ces partenaires décident d'engager une concertation structurée à l'échelle du département et d'y associer toutes les associations de grimpeurs.

Ils sont encouragés par le Conseil Départemental du Tarn, désireux de maîtriser le développement des activités de pleine nature. Celui-ci a mis en place la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), co-pilotée par son service des sports et sa direction de l'environnement. Son objectif est de parvenir par le dialogue à un usage maîtrisé et partagé de l'espace. Elle publie des guides méthodologiques, établit des conventions, examine les demandes d'ouverture de sites aux pratiques de sports de plein air, projette de labelliser certains d'entre eux et de leur ouvrir droit à des subventions.

DOCUMENT 6 (suite et fin)

La LPO Tarn réalise, en premier lieu, un inventaire des falaises destiné à évaluer la présence et la nidification des espèces d'oiseaux rupestres. Chaque site fait l'objet d'une fiche avec photographies. De leur côté, les grimpeurs répertorient les parois fréquentées pour l'escalade. Puis, les partenaires croisent leurs données et établissent une carte qui permet d'identifier les endroits porteurs d'enjeux. Des visites sur le terrain permettent de vérifier qu'il existe de possibles difficultés. Il faut ensuite discuter des mesures à prendre : interdire l'escalade, la limiter en fonction des saisons, ne pas équiper certaines parois ou au contraire autoriser les associations de grimpeurs à le faire, informer simplement les pratiquants pour les inciter à prendre des mesures de précaution... Des formations à destination des membres des clubs d'escalade sont également mises en place.

A travers la CDESI, le Département offre un cadre institutionnel plus large : reconnaissance des accords pris dans le « Plan départemental des espaces, sites et itinéraires », accès plus facile aux subventions pour l'équipement et l'entretien de certains sites, validation facilitée par la Préfecture des autorisations d'ouverture de nouvelles parois lorsque celles-ci ont fait l'objet d'une concertation, rôle de conviction auprès des associations de grimpeurs, communication auprès du grand public, pédagogie envers des élus locaux pour les inviter à jouer le jeu de l'écoute et de la conciliation. En 2011, la « charte pour un développement maîtrisé : Escalade et avifaune dans le Tarn », mise en œuvre entre la LPO Tarn et le Comité Départemental de la FFME, a été co-signée par le Préfet du Tarn, la CDESI, le Département, le Parc Naturel Régional du haut Languedoc et le club Alpin Français. Elle traduit l'avancée significative de cette démarche et sa reconnaissance par les acteurs concernés.

Les collectivités territoriales se félicitent de l'efficacité des mesures prises au terme de la concertation : respect des accords, interventions moins fréquentes de la police de l'environnement, diminution du nombre de plaintes des propriétaires. Pour les élus, la protection de l'environnement et le développement des sports de nature sont des enjeux importants pour le département : il est donc pertinent de les réconcilier plutôt que de tenter de les arbitrer. [...]

Source : GUIHENEUF Pierre-Yves et VILLARROEL Alexandra (dir.),
Concertation et environnement : les acquis des expériences locales, 2017

DOCUMENT 7

Message du 03/04/2019 d'un grimpeur sur un forum d'escalade

Faucons dans la vallée de l'Aveyron

Message par XX (82) le jeudi 3 Avril 2019 - 20:06

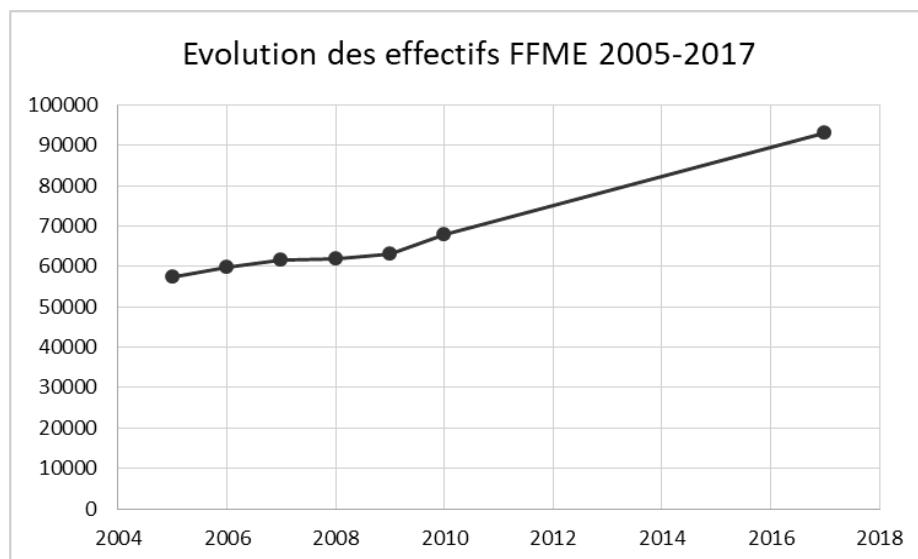
Tout bon grimpeur qui se respecte se doit aussi de respecter l'environnement, alors attention aux faucons pèlerins des gorges de l'Aveyron ! De fin février à juin c'est une période sensible pour eux (nidification et reproduction) et les associations de grimpeurs du coin et les protecteurs des oiseaux ont décidé de les préserver le plus possible des dérangements que peuvent leur occasionner grimpeurs et équipeurs. Donc faites votre possible pour éviter pendant cette période le secteur des colos à La Croix, la face nord de Manjo Carn et Couyrac. On va essayer de mettre en place une signalisation la plus précise et la moins restrictive possible, mais n'oubliez pas que la falaise c'est avant tout un milieu écologique à préserver et pas seulement des voies d'escalade : faut savoir faire des sacrifices pour l'avenir et la préservation des espèces sauvages ! D'ici peu l'Office de tourisme de St Antonin pourra relayer l'info en détail, il suffira d'y passer (ou de téléphoner) avant de choisir son secteur.

Et puis il reste quand même beaucoup de place pour grimper dans les gorges.

Source : <https://forumescalade.forumactif.com>

DOCUMENT 8

Évolution des effectifs de licenciés de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) de 2005 à 2017



Source : document élaboré pour les besoins de l'épreuve à partir des données extraites du rapport d'étude 2010 « Les licenciés et leurs pratiques », FFME 2010 et <http://ffme.fr>

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.